

Considérations sur le divorce et la famille monoparentale au Canada

Claude Garcia

Volume 47, numéro 3, 1979

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1104039ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1104039ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Garcia, C. (1979). Considérations sur le divorce et la famille monoparentale au Canada. *Assurances*, 47(3), 226–234. <https://doi.org/10.7202/1104039ar>

Considérations sur le divorce et la famille monoparentale au Canada

par

CLAUDE GARCIA, ACTUAIRE

226

Le comportement des Canadiens à l'égard du divorce a changé de façon importante depuis quelques années. Comme le tableau 1 l'indique, le taux de divortialité a connu une augmentation constante durant les cinquante dernières années. Il est passé de 6.4 divorces par 100,000 habitants en 1921 à 36.0 divorces par 100,000 habitants en 1961. Des modifications ont été apportées à la loi fédérale en juillet 1968 qui ont facilité l'obtention du divorce. Aussi, le taux de divortialité a-t-il connu une hausse spectaculaire dans les années qui ont suivi. Il est passé à 137.6 divorces par 100,000 habitants en 1971, pour atteindre 200.6 divorces par 100,000 habitants en 1974.

Cette augmentation récente du taux de divorce s'est traduite par une hausse (également récente) de la proportion des familles dont le chef est divorcé. Comme l'indique le tableau 2, le pourcentage des chefs de famille divorcés est passé de 0.5% en 1966 à 1.1% en 1971 et à 1.9% en 1976.

La plus grande tolérance de la société envers le divorce semble s'être accompagnée d'une plus grande acceptation du nombre de familles dont le chef est célibataire. Toujours selon le tableau 2, la proportion des chefs de famille célibataires est passée de 0.2% en 1966 à 0.7% en 1971 et à 0.8% en 1976.

Cette hausse ne s'est pas accompagnée d'une augmentation correspondante des naissances illégitimes. Comme l'indique le tableau 3, la proportion au Québec et au Canada a augmenté lentement à partir de 1952 pour atteindre un sommet en 1970. Cette année-là, 8.1% des naissances au Québec et 9.6% au Canada étaient des naissances illégitimes, pourcentages qui semblent se stabiliser au niveau actuel.

L'augmentation du nombre de familles dont le chef est célibataire résulte en bonne partie de l'augmentation importante du nombre de mères

¹ M. Claude Garcia est vice-président de la maison Hébert, Le Houillier & Associés, laquelle fait partie du groupe Sodarcan.

célibataires qui décident d'élever elles-mêmes leur enfant. Ainsi, en 1974-75, neuf mères célibataires sur dix élevaient elles-mêmes leur enfant.¹

Être le chef d'une famille monoparentale n'est pas une mince tâche. En plus d'avoir à élever seul un ou plusieurs enfants, le chef d'une famille monoparentale doit souvent se contenter d'un niveau de vie inférieur à celui de la famille biparentale. Ainsi en 1971, le revenu moyen des ménages familiaux dont le chef est marié s'élevait à \$7,826. (Tableau 4).

227

Toujours selon le même tableau, le ménage familial dont le chef est veuf ou divorcé disposait d'un revenu de travail de \$4,011. et celui dont le chef est célibataire, de \$4,251. Par ailleurs, lorsque le chef de ces ménages familiaux était une femme, il importait peu qu'elle fût séparée², veuve, divorcée ou célibataire: le revenu du ménage oscillait autour de \$3,500. en 1971.

Nous ne pouvons, à partir des statistiques disponibles, savoir si une famille dirigée par un veuf a une situation financière plus avantageuse que celle qui est dirigée par une personne divorcée; compte tenu du rôle de l'assurance-vie, les familles dont le chef est veuf devraient jouir d'une situation financière relativement plus favorable que l'ensemble des familles monoparentales. Sans compter les prestations payables au titre des divers régimes d'assurance sociale (Régime de pension du Canada, Régime de rentes du Québec et régimes provinciaux d'accidents du travail), les Canadiens détiennent beaucoup d'assurance-vie.

À la fin de 1977, l'assurance-vie en vigueur au Canada était de \$294 milliards, soit 170% du revenu personnel. Le Canada se classe au deuxième rang, après le Japon, en ce qui a trait à l'importance de l'assurance-vie en vigueur par rapport au revenu individuel.³

Malheureusement, on n'a pas pu jusqu'à maintenant trouver des mécanismes équivalents pour assurer la sécurité de revenu des familles monoparentales dont le chef est divorcé ou célibataire. Celles-ci ont dû se rabattre sur l'État dès qu'il leur était impossible, par leurs propres moyens, de satisfaire à leurs besoins. C'est ainsi qu'on a connu une très

¹ Gouvernement du Québec, *Livre blanc sur l'adoption* — Tableau III.

² Si le chef d'un ménage familial est une femme mariée, il s'agit par définition d'une femme séparée.

³ Association canadienne des compagnies d'assurance-vie *Faits sur l'assurance-vie au Canada, 1978* - p. 23.

forte augmentation du nombre de familles bénéficiaires de l'aide sociale dans ces deux groupes.

Ainsi, le nombre de familles bénéficiaires dont le chef est divorcé est passé de 1,175 en mars 1973 à 11,325 en mars 1978 au Québec seulement. (Tableau 5). 1% des familles bénéficiaires de l'aide sociale avait un chef divorcé en mars 1973 contre 11% en mars 1978.¹ On observe une évolution comparable pour les familles dont le chef est célibataire. Alors qu'elles comptent pour 10% des familles bénéficiaires d'aide sociale en mars 1973, elles représentent 19% cinq ans plus tard. En nombre absolu, le nombre de familles bénéficiaires dont le chef est célibataire est passé de 8,380 à 19,469.¹

228

Cette augmentation sensible du nombre de familles bénéficiaires d'aide sociale, dont le chef est divorcé ou célibataire, s'est faite en partie aux dépens des familles dont le chef est veuf. Non seulement la proportion de ceux-ci parmi les bénéficiaires a baissé de 13% à 8% en cinq (5) ans, mais le nombre absolu est moins élevé qu'auparavant. Des 11,091 familles bénéficiaires dénombrées en mars 1973, on n'en comptait plus que 8,361 en mars 1978.

Trois facteurs peuvent expliquer cette baisse. Tout d'abord, le nombre de plus en plus considérable de conjoints survivants qui deviennent admissibles au régime de rentes du Québec, au décès du chef de famille.²

On note également une hausse appréciable des prestations au survivant du régime de rentes du Québec en janvier 1973. Ainsi, la prestation maximale payable à un conjoint survivant est passée de \$69.79 en décembre 1972 à \$125.75 en janvier 1973 par suite d'un amendement au régime. Cette prestation a suivi depuis 1973 l'augmentation des prix et des salaires.

L'augmentation continue de l'espérance de vie a tout probablement contribué à ce phénomène. Ainsi, l'espérance de vie des hommes de vingt-cinq ans est passée de 45.2 ans en 1941 à 47.2 ans en 1971. Chez les femmes, la hausse a été plus spectaculaire: l'espérance de vie au

¹ Nous ne disposons malheureusement pas de données semblables pour l'ensemble du Canada.

² Le Régime de rentes du Québec est un régime d'assurance sociale mis sur pied le 1er janvier 1966. Il prévoit entre autres le versement de rentes de retraite, de survivant et d'invalidité.

même âge est passée de 47.3 ans en 1941 à 53.3 ans en 1971. Cette augmentation importante de la probabilité de survie chez les femmes a contribué à faire baisser le nombre de familles monoparentales dont le chef est un veuf. Il est passé de 61,473 en 1941 à 38,070 en 1971.

Que nous réserve l'avenir dans ce secteur ? Il semble à peu près certain que l'espérance de vie des personnes adultes va continuer la progression qu'elle connaît depuis plusieurs décennies. Par ailleurs, le taux de divortialité pourrait augmenter encore un peu. Comme l'indique le tableau 7, il a augmenté de 1.4 par 1000 habitants en 1971 à 1.7 par 1000 habitants en 1973. Malgré la hausse qu'il a connue depuis quelques années, le taux canadien est inférieur à celui qui prévaut aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans le nord de l'Europe.

De ces deux tendances que nous venons de décrire, il semble donc que les veufs vont perdre de l'importance parmi les familles monoparentales au profit des divorcés et, peut-être aussi, des célibataires.

À moins que le secteur privé n'invente une formule pour assurer la sécurité du revenu des familles dont le chef est divorcé ou célibataire, il faudra s'attendre à une intervention accrue de l'État en faveur des familles monoparentales. Par ailleurs, la diminution de la mortalité va contribuer à réduire la part des sociétés d'assurance-vie dans ce marché.

Tableau 1. Divorces et taux de divortialité

	Nombre	Taux pour 100,000 habitants
1921	558	6.4
1931	700	6.8
1941	2,462	21.4
1951	5,270	37.6
1961	6,563	36.0
1971 ¹	20,685	137.6
1972	32,389	148.4
1973	36,704	166.1
1974	45,019	200.6

¹ Des modifications aux mesures législatives touchant les lois sur le divorce ont été adoptées en juillet 1968.

Source: Statistique Canada, *Perspectives Canada II*, Tableau 2.18.

Tableau 2. Familles selon l'état matrimonial du chef

État matrimonial du chef	1951	1956	1961	1966	1971	1976 ²
				pourcentage		
Marié ¹	93.0	93.7	94.2	94.3	93.7	93.1
Veuf	6.6	5.8	5.2	5.0	4.4	4.2
Divorcé	0.3	0.3	0.4	0.5	1.1	1.9
Célibataire	0.1	0.1	0.2	0.2	0.7	0.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Familles milliers	3,287.4	3,711.5	4,147.4	4,526.3	5,070.7	5,633.9

¹ Les familles dont le chef est marié comprennent celles où les deux conjoints vivaient ensemble lors du recensement.

² Les données de 1976 découlent de l'état matrimonial du chef de ménages familiaux. Les données des années antérieures reposent sur les caractéristiques des chefs de famille de recensement. Un ménage familial comprend au moins une famille de recensement. En 1976, 98% des ménages familiaux ne comprenaient qu'une famille de recensement.

Source: Statistique Canada, *Perspectives Canada II, Tableau 2.7* (Donnée de 1951 à 1971)
Statistique Canada, *Recensement du Canada de 1976*, Catalogue 93-809, Tableau 45-1

ASSURANCES

Tableau 3. Proportion des naissances hors mariage par rapport aux naissances vivantes, Québec et Canada

231

Année	Québec	Canada
1952	3.1%	3.8%
1956	3.3	3.9
1960	3.6	4.3
1964	4.6	5.9
1968	7.3	9.0
1969	7.6	9.2
1970	8.0	9.6
1971	7.9	9.0
1972	7.4	9.0
1973	7.4	9.0
1974	7.6	8.6

Source: Gouvernement du Québec, *Livre Blanc sur l'adoption*, Tableau I, novembre 1976.

A S S U R A N C E S

Tableau 4. Revenu des ménages familiaux selon l'état matrimonial et le sexe du chef, 1971

	Ensemble des ménages familiaux	Revenu du travail moyen des ménages familiaux
	milliers	dollars
232 Ménages dont le chef est marié ¹		
Homme	4,509	\$7,926
Femme	101	3,318
Total	4,610	7,826
Homme dont le chef est veuf ou divorcé:		
Homme	54	6,116
Femme	229	3,508
Total	283	4,011
Ménages dont le chef n'a jamais été marié:		
Homme	17	5,320
Femme	24	3,462
Total	41	4,251
Tous les ménages:		
Chef de ménage masculin	4,580	7,895
Chef de ménage féminin	354	3,450
Total	4,934	7,582

¹ Comprend les ménages dont le chef est marié mais séparé.
Source: Statistique Canada, *Recensement du Canada de 1971*, Catalogue 93-710, Tableau 72.

A S S U R A N C E S

Tableau 5. Répartition des familles bénéficiaires d'aide sociale selon l'état civil du chef au Québec ¹

État civil	Nombre de familles		% des familles	
	mars 1973	mars 1978	mars 1973	mars 1978
Célibataire	8,380	19,469	10%	19%
Marié	44,295	37,980	52	38
Veuf	11,091	8,361	13	8
Séparé (légalement ou de fait)	20,936	23,646	24	24
Divorcé	1,175	11,325	1	11
Total	85,877	100,781	100	100

233

¹ Les données ne sont pas disponibles pour les années antérieures à 1973.

Source: Gouvernement du Québec, Ministère des Affaires sociales, *statistiques des Affaires sociales : sécurité du revenu*, divers numéros

Tableau 6. Espérance de vie des personnes âgées de 25 ans et nombre de chefs de famille veufs, selon le sexe

	Espérance de vie à 25 ans		Chefs de famille veufs		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
	ans		nombre		
1941	45.2	47.3	61,473	163,027	224,500
1951	46.2	49.7	50,992	165,649	216,641
1956	46.6	51.0	47,101	169,823	216,924
1961	46.9	51.8	42,154	171,503	213,657
1966	46.9	52.5	40,143	186,807	226,950
1971	47.2	53.3	38,070	184,555	222,625

Source: Statistique Canada, *Perspectives Canada II*, Tableau 2.8

**Tableau 7. Taux bruts de divortialité pour le Canada
et certains pays**

234

	1970	1971	1972	1973
	taux pour 1,000 habitants			
Canada ¹	1.4	1.4	1.5	1.7
Mexique	0.6	0.2	0.2	0.2
États-Unis	3.5	3.7	4.0	4.4
Japon	0.9	1.0	1.0	1.0
Danemark	1.9	2.7	2.6	2.5
France	0.8	0.9	0.9	—
Italie	—	0.3	0.6	—
Norvège	0.9	1.0	1.0	1.2
Suède	1.6	1.7	1.9	2.0
Royaume-Uni	1.2	1.5	2.4	2.1

¹ Le taux du Canada pour 1972 ne figurait pas dans la publication de l'Organisation mondiale de la santé où l'on a puisé les données de ce tableau. Le chiffre du Canada pour cette année-là provient directement de sources de Statistique Canada.

Source: Statistique Canada, *Perspective Canada II*, Tableau 2.25